FICHE AIDE

VENTE À DOMICILE : SE PRÉMUNIR DES DANGERS !

FICHE N°12

Vente à domicile : attention aux pratiques et aux messages délivrés !

La commune peut utilement relayer des messages via ses outils de communication (applications mobiles d'alerte par exemple) en cas de signalements de démarchage insistant ou douteux.

Quelques conseils généraux à donner à vos administrés concernant le démarchage à domicile :

☑ exigez la présentation d'une carte d'accréditation et noter le nom ;

☑ aucun technicien ne se déplace à l'improviste pour vérifier un équipement ;

☑ n'hésitez pas à appeler le Fournisseur (FAI) pour vérifier la démarche et vous faire confirmer les conditions de souscription ;

☑ ne signez aucun document immédiatement, s'il ne vous paraît pas clair ;

☑ aucun paiement en liquide ne doit être accepté ou versé ;

☑ propos mensongers ou méthodes déloyales régulièrement signalés :

FAUX

- je suis mandaté par la Mairie ou par le Syndicat mixte Doubs THD ou l'exploitant du réseau DIOPTIC ;
- le réseau cuivre va être coupé dans quelques jours, il faut se dépêcher ;
- je représente celui qui a construit le réseau et je dois vérifier votre installation (donc rentrer chez vous) ;
- seul le FAI « untel » a le droit de proposer ses offres pendant 6 mois ou une période donnée ;
- le raccordement est gratuit, mais seulement si vous signez tout de suite ;
- seul le FAI « untel » a le droit ou la capacité de proposer des services plus performants sur le réseau.

Rappel : le Syndicat mixte et l'exploitant ont fortement incité les OCEN qui mandatent les démarcheurs à systématiquement se présenter en mairie avant toute opération.

Joindre si besoin le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit :
6, rue du Collège à VALDAHON - Tél : 09 71 16 60 20 - Mél : *contact@doubs-thd.com* - *https://doubs-thd.org*